PETR Pays Loire Beauce

De: SYLVIE THOMAS <sylviethomas45190@gmail.com>

Envoyé: jeudi 11 mai 2023 11:52 **À:** PETR Pays Loire Beauce

Objet: enquête SCoT - « A l'attention le Monsieur le président de la commission d'enquête

>>

Pièces jointes: enquete publique SCOT.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur, j'ai l'honneur de porter ci-joint à votre connaissance quelques remarques concernant le SCOT des pays Loire Beauce dans le cadre de l'enquête publique. Sylvie THOMAS Monsieur le commissaire enquêteur, en tant qu'habitante de Beaugency je ne me prononcerai dans mes remarques que sur cette zone géographique, sans prétendre à l'exhaustivité car les sujets sont nombreux et le délai de consultation imparti très court. Je fais d'ailleurs remarquer qu'aucune réunion de présentation du SCOT au public n'a eu lieu à Beaugency, ni à Meung-sur-loire, pourtant décrits dans le SCOT comme étant des « localisations préférentielles ».

Il est dit dans le document « justification des choix retenus » que les choix pour élaborer le PADD l'ont été à partir d'un « diagnostic territorial et en particulier des prévisions économiques et démographiques ». Première difficulté, en matière démographique les chiffres pris en compte datent de 2015. A partir de là les projections chiffrées ne sont donc que des hypothèses, alors même que les derniers recensements de l'INSEE indiquent une perte d'habitants dans certaines communes et non une progression, notamment sur Beaugency.

Dans le « résumé non technique » il est annoncé que « le SCoT prévoit une consommation foncière de l'ordre de 243 ha pour l'extension de zones économiques (hors zone d'activités interdépartementale d'Artenay/Poupry) ». Je ne comprends absolument pas ce retrait de la zone d'Artenay/Pourpry dans le décompte des surfaces consommées, notamment du fait de l'importance de la surface occupée par la zone citée. Le Scot devrait prendre en compte la partie située sur le département du Loiret.

Document « justification des choix retenus » : Protéger les paysages facteurs d'attractivité du territoire : comment peut-on l'évoquer sans souligner les monstrueuses verrues visuelles que sont les plateformes logistiques de Meung sur Loire dont en plus la pollution lumineuse impacte jusqu'aux communes du sud de la Loire ? Ce sujet de la pollution lumineuse ne me semble d'ailleurs traité dans aucun document du SCOT alors même que de plus en plus d'études scientifiques alertent sur sa conséquence délétère à la fois sur la biodiversité et sur la santé humaine. «L'Académie Nationale de Médecine a récemment conseillé, suite à un rapport dévoilé en juin 2021, de placer l'exposition à la lumière artificielle dans la liste des perturbateurs endocriniens. Article du National Geographic du 10/11/2021 ».

Et pourtant il existe encore des projets en cours pour plus de plateformes, notamment sur la zone ActiLoire, qui vont se rajouter à la laideur des entrées de ville de Beaugency à l'est comme à l'ouest et générer des nuisances supplémentaires en terme de pollution de l'air, pollution visuelle, pollution sonore. En outre ces bâtiments produisent une artificialisation des sols définitive qui contribuent à restreindre les ressources en eau, ce qui va à l'encontre « des objectifs de préservation et de sécurisation des ressources en eau » du SCOT.

Sur le sujet de la pollution sonore je précise que je demeure à Vernon quartier au nord de Beaugency, à moins de 5 km de l'autoroute A10 très empruntée par les camions. Je remarque qu'aucune action n'est préconisée pour en limiter l'impact sonore, ni élévation de butte de terre, ni plantation d'arbres, alors même qu'un tronçon passe entre le quartier de Vernon et la commune de Villorceau très proches, créant ainsi des nuisances réelles pour ces habitants. D'ailleurs, en fonction du sens du vent, le bruit des véhicules parvient même certains jours assez loin dans Beaugency. Ces mêmes quartiers nord de Beaugency sont également impactés par le bruit du viaduc emprunté par les chemins de fer.

Ajoutons maintenant qu'un programme de contournement de Beaugency est prévu, qui est en fait un contournement du centre de Beaugency, traversant également des zones pavillonnaires, non décrits dans le SCOT, et longeant un lycée, ajoutant encore au bruit en plus de l'insécurité et de la pollution de l'air pour les riverains et les lycéens.

Document « Atlas de la tâche urbaine principale » : il semblerait que les parcs et jardins de la ville de Beaugency aient été englobés dans la tâche urbaine, donc urbanisables. Il semble pourtant qu'au delà même de leur agrément, les parcs et jardins vont jouer un rôle de plus en plus importants en terme d'îlots de fraîcheur avec le réchauffement climatique. De même les trames vertes et bleues ne figurent pas dans le SCOT et sont donc englobés dans la zone urbaine, en contradiction avec les règles du SRADET.

Document PADD : Sur le développement du commerce local, le document préconise le développement et le maintien du commerce de centre bourg, ce qui est une bonne chose, mais en oubliant que de nombreuses zones urbaines en sont totalement dépourvues. Ainsi sur toute la partie nord de Beaugency, le boulanger le plus proche pour certains habitants est à plus de 5 kms, aucun commerce de bouche ni d'aucune sorte n'existe. Les commerces de proximité permettent pourtant de limiter les déplacements polluants des habitants tout en facilitant le quotidien de ces derniers, et l'usage du cycle pour se rendre au centre ville est par ailleurs particulièrement dangereux sur une partie du quartier de Vernon du fait des passages fréquents de camions et de l'étroitesse des voies. Sur le même sujet je remarque également qu'aucune incitation n'est donnée pour limiter le nombre de m² et donc l'extension de centres commerciaux sur la zone du SCOT des pays Loire Beauce, alors même que ceux-ci sont préjudiciables aux commerces de proximité ainsi qu'à la possibilité d'atteindre des objectifs vertueux pour le développement de modes d'accès alternatifs.

Document PADD: En ce qui concerne les besoins en logements le document porte peu les enjeux du logement social qui a pourtant toute sa place dans la diversification du logement. Rien sur le fait que certaines communes n'en dispose pas, Tavers par exemple. Rien sur le fait que le logement social de Beaugency n'a pas été réhabilité depuis des décennies, semblant tout droit sorti des années 50, et semble complètement abandonné. A comparer avec l'état du logement social sur la métropole orléanaise qui fait l'objet de travaux de restructuration et de modernisation de grande ampleur. Il devrait être préconisé dans le SCOT un travail et un engagement fort des collectivités aux côtés des bailleurs sociaux afin que les logements existants soient de nouveau attractifs et restent ainsi occupés durablement. Ceci peut être fait soit par des opérations de démolition / reconstruction, soit par une rénovation importante des logements et parties communes avec entres autres une prise en compte de moyens de chauffage écologiques et économiques pour leurs occupants. Il y a urgence à rénover déjà l'existant.

PADD : la préconisation du ferroutage ne semble envisagé que pour l'agriculture alors même que les plateformes logistiques pourraient et devraient les utiliser afin de réduire les nuisances multiples qu'elles engendrent.

Document « Résumé non technique » : Corrélativement au trafic routier, le SCOT caractérise comme sensible la qualité de l'air sur la zone de Beaugency. Pourtant les chiffres indiqués datent de 2015, alors même que la situation a du se dégrader, le trafic routier ayant nettement progressé depuis 2015 du fait de la vocation logistique des villes de Mer et de Meung sur Loire liée au développement très net du e-commerce.

En conclusion je pense que ce SCOT qui a démarré en 2014 repose sur des données chiffrées trop anciennes alors même qu'il est conçu pour être la ligne directrice des 20 prochaines années et qu'il fait état de vœux pieux sans se donner les moyens ambitieux nécessaires pour atteindre des objectifs de sobriété et de bien-être.